

# Conseil Municipal

## LES MOUSSIÈRES

### Procès-verbal

### Séance du 06 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<b><u>Présents :</u></b>	Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRECARD – Raphaël GROSSIORD - Sandra GROSTABUSSIAT Sylvie GROSTABUSSIAT - Joris MALLAMACI (arrivé à 20h42)– Florent MILLET - Christian ROCHET – TERRIER Jean-Michel
<b><u>Excusée :</u></b>	Jessica POIGNARD
<b><u>Absente :</u></b>	Fabienne MOUY
<b><u>Secrétaire</u></b>	Florent MILLET

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- REGROUPEMENT SCOLAIRE DES HAUTES-COMBES
- OPERATION COMMUNES SOLIDAIRES
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommé Florent MILLET comme secrétaire de séance.

#### **3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 30 MAI 2022**

Le procès-verbal du 30 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **4. Projet de regroupement scolaire Intercommunal**

Monsieur Florent MILLET fait part des dernières informations depuis la dernière réunion de conseil municipal : 2 réunions ont eu lieu courant juin une avec les inters conseil municipaux et une publique afin d'informer de l'avancement du projet de regroupement scolaire. La position des 3 pôles est abandonnée et utiliserait un site existant.

Les maires et présidents des 2 SIVOS se sont réunis pour construire ensemble une délibération commune et savoir comment positionner le pôle unique. Il est proposé de commander une étude de faisabilité complémentaire pour 1 pôle en agrandissant le site des Moussières.

Une rencontre avec le nouvel inspecteur d'académie, Mme CARLU, les maires et présidents de SIVOS a eu lieu afin de les informer de la situation.

Vu le travail présenté à la réunion du 22 mars 2022 avec l'Etat et l'Education Nationale,

Vu l'avenant à la convention de ruralité,

Vu l'intérêt d'offrir un service d'enseignement de qualité pour la population du territoire, vu le coût restant à charge pour les communes,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'écarter** le scénario « 3 pôles » en raison d'un coût de fonctionnement élevé ;
- **Décide** d'étudier les coûts de la création d'un pôle unique scolaire sur un terrain central et sur l'extension avec création d'un nouvel accueil péri et extra-scolaire du site des Moussières ;
- **Mandate** le président du SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières pour passer commande de cette étude de faisabilité complémentaire au cabinet de Madame TISSOT et prendra en charge la part des dépenses non subventionnées liées à cette étude complémentaire ;
- **S'engage** à fusionner le SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières et le SIVOS La Pesse / Les Bouchoux dès l'approbation du choix du site par les conseils municipaux concernés ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du 18 janvier 2021 ;

## **5. Opération communes solidaires**

Monsieur le Maire fait part du mail reçu le 27 mai 2022 de SEMONS L'ESPOIR.

Lors de la construction de la Maison des Familles, située sur le site de l'hôpital Minjoz, les communes avaient été contactées dans le cadre du projet « Communes solidaires » pour aider à hauteur d'1 franc par habitant. Près de 1 000 communes avaient soutenu et certaines continuent encore tous les ans.

Prévue depuis longtemps, est lancée « la Maison des Familles Phase II » avec la construction de l'extension et ajoutons 12 chambres aux 33 existantes. Pourquoi ? Pour une année normale (hors Covid19), ils pensaient accueillir davantage de familles. Pour 2019, 450 familles de Franche-Comté ont été accueillies à la Maison des Familles dont 150 du département du Jura. Dans les années futures, ils seraient amenés à accueillir davantage de personnes dans le cadre du développement de l'ambulatoire.

SEMONS L'ESPOIR (re)lance donc différentes opérations de générosité et notamment le projet « Communes solidaires » et propose d'y participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou montant au choix.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de participer à hauteur de 1€/habitant pour l'année 2023.

## **6. Questions et informations diverses**

- Prochain conseil municipal le lundi 05 septembre à 20h30.

- Visite du Sénat le mercredi 28 septembre 2022

- M. TERRIER Jean-Michel demande l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal un point sur le Parc Naturel du Haut-Jura

Séance levée à 21h50.

Le Maire,

Christian ROCHET

Le secrétaire de séance,

Florent MILLET